

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Haouaria HADJ CHICK - Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Sylvie ANDRIEUX représentée par François FRANCESCHI - Philippe BERGER représenté par Eric DI MECO - François-Noël BERNARDI représenté par Bernard MOREL - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Samia GHALI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Valérie BOYER représentée par Claude DAUMERGUE - Jean BRUNEL représenté par Michel LO IACONO - Pascal CHAIX représenté par Francis GIRAUD - Eric DIARD représenté par Francis GIRAUD - Albert GUIGUI représenté par Henri RUGGERI - Bernard JACQUIER représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Laurence JOUANDON - Marie-Louise LOTA représentée par Christian MAYADOUX - Robert MALATESTA représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Jacqueline MAURIC représentée par Sabine BERNASCONI - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Frédéric OUNANIAN représenté par Alain CROCE - Gilles PAGLIUCA représenté par Xavier CACHARD - Guy PONTOUS représenté par Jean-François DENIS - Jacques ROCCA SERRA représenté par Gilles PAGLIUCA - Arlette SALVO représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Maxime TOMMASINI - Daniel SIMONPIERI représenté par René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Robert HABRANT - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 001-576/08/CC

**■ Association " Capenergies " pour le développement du pôle de compétitivité "
Capenergies " - Attribution d'une subvention
DDEAIG 08/1474/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le gouvernement a lancé fin 2004 le dispositif des pôles de compétitivité afin de répondre aux enjeux de la mondialisation des économies et la valorisation de la recherche.

Cette politique, axée sur l'intensification des partenariats entre l'entreprise et l'enseignement supérieur et la recherche et soutenue par les collectivités locales, devra aboutir au développement d'activités de très haut niveau technologique, créatrice de valeur ajoutée et d'emplois.

Les pôles de compétitivité ont pour mission première de générer des projets de R & D coopératifs entre les industries et les laboratoires de recherche publique

Par une délibération du 7 décembre 2005, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a marqué son soutien aux pôles de compétitivité qui concerne son territoire.

Centré sur les énergies du futur, pour un véritable développement durable, Capenergies a pour objectif de tirer partie des atouts régionaux et nationaux pour développer une filière énergétique d'excellence adaptée au « mix énergétique » de demain. Ces technologies permettront de répondre aux besoins énergétiques, de préserver l'environnement et le climat tout en préparant l'industrie aux inévitables mutations technologiques et industrielles à venir.

Le périmètre du pôle couvre sept domaines :

- La maîtrise de la demande en énergie,
- Le solaire,
- L'éolien,
- L'hydraulique,
- La biomasse et l'hydrogène,
- La fission,
- La fusion.

Le pôle implique aujourd'hui près de 180 acteurs présents sur un territoire qui s'étend sur PACA, Corse, Guadeloupe et Principauté de Monaco.

Ces acteurs représentent l'ensemble de la palette des énergies concernées, des PME-PMI et TPE aux groupes industriels en passant par des laboratoires ou des centres de recherche ainsi que des centres de formation.

Les membres porteurs du projet sont le CEA Cadarache et EDF, mais parmi les partenaires, on compte sur le périmètre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole les entreprises suivantes :

- Herteman Genie Climatique
- Technoplus
- Cybernetix
- Eco Delta
- Edf
- Groupe Snef
- Ingerop
- Port Autonome de Marseille
- Societe Française d'Eoliennes
- Suez Energies

ainsi que Centrale Marseille, Polytech Marseille et le laboratoire IUSTI et Euromed Marseille.

Le pôle répond aux objectifs suivants :

- La recherche d'un équilibre régional production/consommation,
- Un positionnement renforcé des industriels régionaux et nationaux sur le secteur de l'énergie,
- La diminution de la dépendance énergétique nationale,
- La maîtrise des impacts environnementaux des futurs moyens de transport et de production d'énergie.

L'ambition du pôle étant d'aboutir à la création de 6 600 emplois directs et 12 600 emplois indirects à l'horizon 2010/2015.

En 2007, 71 projets ont été examinés, 56 labellisés, 28 ont obtenus un financement pour un total de 106 millions d'euros.

L'année 2008 sera axée sur :

- le renforcement des moyens et outils d'animation et de communication du pôle avec notamment ; le développement du système d'information, la poursuite des collaborations avec les partenaires, la participation à des salons et forums, des collaborations à l'international, ou encore en intelligence économique et propriété intellectuelle.
- La détection et l'accompagnement des projets et le soutien aux programmes structurants tel que : Premio (construction d'une offre intégrée d'alimentation en électricité fondée sur une gestion optimisée de l'offre et de la demande locales).

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole consciente des enjeux majeurs de l'innovation dans le développement de la compétitivité de l'économie, affirme son soutien au pôle Capenergies qui tend à valoriser des secteurs d'activités porteurs pour l'économie locale.

Le budget prévisionnel du pôle pour 2008 s'élève à 1 047 000 euros.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Masse salariale	777 000 euros
Frais de fonctionnement	75 000 euros
Communication, actions extérieures	35 000 euros
Equipements informatiques et achats de mobiliers	5 000 euros
Actions transverses en soutien aux membres	85 000 euros
Actions à l'international	40 000 euros
Evènements - Colloques	30 000 euros

Total dépenses	1 047 000 euros
-----------------------	------------------------

Les recettes sont principalement constituées par :

Etat	165 000 euros
Membres porteurs (numéraire + permanents)	390 000 euros
Cotisations	145 000 euros
Conseil Régional PACA	150 000 euros
Conseil Général 04	8 000 euros
Conseil Général 05	5 000 euros
Conseil Général 06	20 000 euros
Conseil Général 13	20 000 euros
Conseil Général 84	10 000 euros
Conseil Général 83	12 000 euros
Communauté Urbaine MPM	10 000 euros
Communauté du Pays d'Aix	30 000 euros
Collectivité Territoriale de Corse	62 000 euros
Autres	20 000 euros

Total des recettes	1 047 000 euros
---------------------------	------------------------

Considérant la cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance » votée le 17 décembre 2007 par le Conseil de Communauté et l'importance du pôle « Capenergies » porté par l'association « Capenergies », il est proposé au Conseil de Communauté de participer au titre de l'année 2008 pour un montant de 10 000 euros à l'Association « Capenergies » dont les modalités d'application sont définies par une convention qui est soumise à l'approbation du Bureau.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le pôle « Capenergies » porté par l'association « Capenergies ».

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1^{er} :

Est approuvé le versement par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'une subvention de 10 000 euros à l'association « Capenergies » pour le soutien du pôle de compétitivité « Capenergies ».

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine 2008 – chapitre 67, article 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous-Politique B 330.

Le 1^{er} Vice-Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Pierre DJIANE

Eugène CASELLI